

MAIRIE DE DOISSAT 24170

CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 6 Mars 2021

Ouverture de la séance à 17h00 par M. Bruno LALLIER, 1^{er} adjoint

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE.

Excusé : Alain WINGDICH

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

Présence de Mme Cathy LACOSTE, secrétaire de Mairie, pour la présentation du compte Administratif 2020 et du Budget 2021 avec M. Bruno LALLIER.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Mars 2021

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Cathy LACOSTE et Bruno LALLIER détaillent tous les comptes 2020 qui sont ensuite résumés dans ce tableau de synthèse (le détail des chapitres sera disponible sur le site de Doissat).

Compte administratif

Budget général 2020		Dépenses	Recettes	Soldes
Exécution	Fonctionnement	75 730.46	105 512.09	29 781.63
	Investissement	54 782.88	54 940.88	158.00
Reports	Fonctionnement	0.00	49 670.17	49 670.17
	Investissement	5 895.63	0.00	-5 895.63
Total		136 408.97	210 123.14	73 714.17
Résultat global	Fonctionnement	75 730.46	155 182.26	79 451.80
	Investissement	60 678.51	54 940.88	-5 737.63
RAR	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00		0.00
Résultat cumulé	Fonctionnement	75 730.46	155 182.26	79 451.80
	Investissement	60 678.51	54 940.88	-5 737.63
	Total cumulé	136 408.97	210 123.14	73 714.17

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Calcul des reports	
Solde de l'exécution cumulé d'investissement	-5 737.63
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	-5 737.63

Proposition de reports	
IR - Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
FR - Cpte 002 Excédents de fonctionnement reportés	79 451.80
IR - Cpte 001 Excédents d'investissements reportés	0.00
ID - Cpte 001 Déficit d'investissement reportés	-5 737.63

Approbation du Compte Administratif 2020

À la suite de la présentation détaillée des recettes et des dépenses en fonctionnement et en investissement pour l'année 2020, M. Robert DAURIAT, doyen du Conseil Municipal demande le passage au vote, après que M. Bruno LALLIER, 1er Adjoint, soit sorti.

Le Conseil vote à l'unanimité (7 voix) l'approbation du Compte Administratif 2020.

Approbation du Compte de Gestion 2020

En présence du 1^{er} Adjoint, M. Bruno LALLIER, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du Compte de Gestion (8 voix).

Affectation des Résultats d'Exercice 2020

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+29.781,63€
Résultats antérieurs reportés	+49.670,17€
Résultats à affecter	+79.451,80€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	+158,00€
Résultats antérieurs reportés	-5.895,63€
Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001 Déficit)	-5.737,63€

Solde des restes à réaliser d'investissement	0€
Besoin en financement	5.737,63€

Report en fonctionnement R002	+73.714,17€
--------------------------------------	--------------------

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2021, les membres du Conseil Municipal décident de reporter sur l'exercice 2021 :

MAIRIE DE DOISSAT

24170

- Au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 5.737,63€
- Au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté) la somme de 73.714,17€
- Au compte D001 (Déficit d'investissement reporté) la somme de 5.737,63€

Vote à l'unanimité pour l'approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 (8 voix)

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

À noter : Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée.

Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le Conseil Départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant. Par exemple, un contribuable auparavant assujetti au taux de 10% au titre de la part communal et au taux de 20% au titre de la part départementale, sera, en 2021 assujetti à un taux de 30% au seul bénéfice de la commune.

Comme chaque année, il convient de fixer le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ajouter à la taxe foncière sur les propriétés bâtie, le taux de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) départementale soit un taux supplémentaire de 25,98%, cette dernière ne la percevant plus.

Le Conseil Municipal vote la taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) et la CFE à l'identique de l'année 2020.

Le Conseil Municipal décide de retenir pour l'année 2021 les taux portés de l'état 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 » à savoir :

Taxe Foncière bâti (TFPB) :	31,21% (5,23% en 2020)
Taxe Foncière non-bâti (TFPNB) :	32,89% (32,89% en 2020)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	12,10% (12,10% en 2020)

Vote à l'unanimité

Approbation du Budget primitif 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif établi pour l'année 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépense et recette : **173.583,17€**

Section d'investissement

Dépense et recette : **62.631,63€**

Le budget 2021 est approuvé à l'unanimité (8 voix)

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Convention groupement de commandes- Travaux entretien voirie 2021

Monsieur Jean-Marie GILET, 2^{ème} Adjoint, explicite le contenu de cette convention au Conseil Municipal. Cette convention permettra aux communes de réaliser des économies en mutualisant les achats effectués pour les travaux d'entretien de voirie.

Cette convention sera encadrée par un coordonnateur la Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

Un membre du Conseil Municipal doit être nommé pour faire partie de ce groupement.

M. Jean-Marie GILET est nommé membre de la commune de DOISSAT pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le 1^{er} Adjoint à signer cette convention de groupement de commandes.

8- Divers

- **Devis de peinture pour réfection de l'abri des élèves du Pont de l'Estang**
Cet abri ayant besoin d'être restauré, la toiture le sera bénévolement par Jean-Marie GILET avec l'aide de conseillers et la peinture sera confiée à l'Entreprise DELRIEUX. Le devis de l'Entreprise DELRIEUX est de 1075,00€ H.T.

Vote du devis à l'unanimité

- **Fleurissement du Bourg**
Claudine PISKO est chargée des achats nécessaires et des fleurs
Les membres du Conseil Municipal et tous les bénévoles se chargeront des plantations début mai 2021.
- **Défibrillateur**
Le défibrillateur entièrement automatique installé sous l'abri des boîtes aux lettres du bourg **est opérationnel**.
Un contrat de maintenance a été signé avec la société NEW-FI DEFIBRIL.
Une formation sur l'utilisation du défibrillateur, ouverte à tous, sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront. En attendant, il peut être parfaitement utilisé sans connaissance particulière.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - CCVDFB**
Dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la CCVDFB, la commission se rendra prochainement dans la commune pour rencontrer les adjoints. Cette visite aura pour but de recueillir les attentes et spécifiés locales ainsi que les besoins de chacune des communes pour les 10 prochaines années.
- **Borne incendie du Coustallier**
Le procès-verbal de l'installation de la borne par la Sogedo a été reçu et la réception par le SDIS validée.
Nous sommes dans l'attente qu'un numéro soit affecté à cette borne par le SDIS. Une fois numérotée, le conseil municipal devra prendre un arrêté recensant les points d'eau de défense incendie.

MAIRIE DE DOISSAT

24170

- **Chemin de randonnée du Pech**
Les panneaux et balises signalétiques sont en commande mais il est désormais praticable.
- **Consultation des maires sur la tenue des élections départementales et régionales**
Par un mail et sms du 9 Avril en soirée avec une réponse avant le 12 avril à midi, la préfecture demande au maire de leur indiquer par oui ou par non si les conditions préconisées par le Comité scientifique semblent réunies pour tenir les deux scrutins prévus en juin prochain.
Bruno Lallier 1^{er} Adjoint a soumis cette question aux membres du conseil, qui, à l'unanimité, ont **répondu OUI**.
- **Point Voirie → CCVDFB**
Jean Marie GILET doit rencontrer Mr Sébastien VIDAL, en charge de cette compétence à la com-com, pour faire un état des lieux de la voirie tant communale que communautaire.
- **Technicien DFCI**
Jean Marie GILET rencontrera un technicien DFCI dans le cadre du projet d'une nouvelle piste DFCI. Michael BOULARD, conseiller assistera à cette visite sur le terrain.
- **Cimetière**
Stéphane LACOSTE, 3^{ème} adjoint, s'appuyant sur les précédentes recherches de Robert DAURIAT, est en train de répertorier toutes les concessions avec le nom des familles et des défunts. Un plan précis sera ensuite réalisé ainsi que l'élaboration d'un règlement intérieur qui n'existe pas aujourd'hui. Le tout sera ensuite numérisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.
Le prochain conseil sera fixé prochainement.